

Rive de Gier « surendettée »

Et maintenant que va-t-il se passer ?

Pressé de questions par l'opposition de gauche, l'adjoint aux finances n'a pas su répondre aux questions précises qui lui étaient posées.

Le manque de sérieux dans la préparation du débat budgétaire est inquiétant. Non seulement des normes légales n'ont pas été respectées – c'est le cas de l'oubli du ratio d'endettement par habitant qui ne figurait pas dans le document remis aux élus- mais des questions entières sont restées sans réponses.

L'adjoint aux finances a cru bon se réfugier derrière l'affirmation péremptoire que « les engagements de notre équipe seront tenus ». Les élus de gauche ont alors demandé à l'élu UMP « Comment allez-vous tenir vos engagements ? ». Celui-ci a réaffirmé que « les impôts n'augmenteraient pas », occultant au passage la hausse de tous les tarifs des services municipaux aux habitants, et « que la dette sera ramenée à la fin du mandat à son niveau initial ». Mais alors, avons-nous insisté, « comment allez vous faire ? ».

Réponse : « Nous tiendrons nos engagements... quitte à les réaménager ».

« Réaménager, cela veut dire quoi M l'adjoint aux finances ? »

« Nous ferons tout ce que nous avons prévu, mais pas pareil » avouait-il enfin..!

Nous ne pouvons que remarquer d'ailleurs que la majorité UMP n'a toujours pas, un an après les élections, présenté de plan de mandature...

Marchés publics l'argent des Ripagériens est-il bien utilisé ?

Dans le cadre d'un marché négocié pour des travaux de requalification de rues au Grand-Pont (montant 1,3 million d'€), une Commission d'Appel d'Offres était convoquée le mardi 23 juin 09. Jean Point, président du groupe d'opposition de gauche « Gauche Citoyenne et Ecologiste » en est membre titulaire.

D'après les textes législatifs, " il appartient aux membres de la CAO de s'assurer que la proposition de classement est conforme aux critères énoncés dans le règlement de la consultation et que l'offre proposée est économiquement la plus avantageuse. A défaut, elle n'est pas tenue d'attribuer le marché au candidat proposé par le pouvoir adjudicateur et peut l'attribuer à un autre candidat (sa décision doit être expressément motivée au regard des critères définis dans le règlement de la consultation)."

Sauf que les décisions ont été prises et publiées par la majorité municipale 6 jours avant que ne se tienne la commission d'appel d'offres, sur une note de synthèse - signée du Maire de Rive de Gier - et jointe à la convocation du conseil municipal du jeudi 25 juin 09 chargée d'entériner le choix de la commission d'appel d'offres. Jean Point a immédiatement (le vendredi 19 juin) saisi les services de la Préfecture de ce grave dysfonctionnement et une lettre officielle, signée des membres du groupe Gauche Citoyenne et Ecologiste, a été envoyée au Préfet.

Non seulement le Maire de Rive de Gier n'a pas voulu convoquer une nouvelle commission d'appel d'offres, comme le demandait l'opposition de gauche, mais il a fait passer en force la délibération avec l'attribution des marchés aux entreprises choisies en dehors de la procédure légale.

RIVE de GIER

Été 2009 Regards sur la vie municipale

⇒ OPERATION VERITE SUR LES FINANCES

- Parce que Rive de Gier est le bien commun de tous ses habitants,
- parce que les finances de la commune sont les finances communes de tous les ripagériens,
- parce que nous considérons de notre devoir d'élus de vous informer par nos propres moyens,
- parce que nous considérons que notre ville mérite une gestion saine et transparente,

nous avons décidé de publier dans ce petit bulletin, l'ensemble des informations en notre possession sur l'état des finances de notre commune.

Tous les chiffres cités ici sont ceux du très officiel « compte administratif 2008 » que le Conseil Municipal a eu à adopter jeudi 25 juin 2009.

Ce document prouve que Jean Claude Charvin (UMP) a trompé les électeurs lors des élections municipales 2008, en publiant dans sa propagande électorale des engagements soi disant « tenus » quant au niveau réel d'endettement de la ville.

Pour notre part, nous sommes déterminés à faire prévaloir d'autres choix pour Rive de Gier et sommes prêts à toute éventualité, dans l'intérêt des Ripagériens.

Jean POINT, Caroline BENOUMELAZ, Vincent BONY, Martine CORTINOVIS



CONTACTS

Groupe des Elus « Gauche Citoyenne et Ecologiste »
Ruche des Citoyens, cours du 11 novembre Rive de Gier

jean.point@ville-rivedegier.fr
www.rivedegier-pcf.com

<http://demarche.citoyenne.free.fr>
<http://vincentbony.hautetfort.com/>

« Regards sur
la vie municipale »
est le journal du groupe Gauche
Citoyenne et Ecologiste
Démarche Citoyenne et PCF

Une dette abyssale

Le Conseil Municipal de Rive de Gier avait Jeudi 25 Juin 2009 à débattre et à adopter le « **compte administratif 2008** ».

Cela a permis de faire la lumière sur les finances de la ville. **La vérité, la voilà.**

Définition d'un Compte administratif

« Compte établi en fin d'exercice, retraçant les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité, par le président de l'assemblée délibérante. »
Source INSEE.FR

Autrement dit c'est la photo officielle du budget réalisé sur une année par une commune. Le maire est obligé de le présenter et de le soumettre au vote de son Conseil Municipal. Il n'a pas le droit lui-même de participer à cette délibération.

⇒ La réalité de l'endettement de la commune par l'équipe Charvin

Les chiffres sont officiels, ils ne sont ceux, ni de la majorité UMP, ni de l'opposition de gauche, mais du très officiel « compte administratif ».

La réalité de l'endettement de la commune en 2008 était de **24 millions d'euros**. Mais ce n'est que la partie visible de l'endettement. Notre commune a aussi déboursé 839.000 € de charges financières. Cela comprend le remboursement des intérêts au titre de la dette qui se monte à 574.000 € par an. Et les 265.000€ supplémentaires versés aux banquiers représentent d'autres emprunts, à court terme et à taux d'intérêts variables. Il s'agit de lignes de trésorerie pour financer le fonctionnement *quotidien* de la ville.

Rive de Gier vit à crédit.

La ville emprunte chaque année plus qu'elle ne peut rembourser.
Les intérêts des lignes de crédit ouvertes auprès des banques diminuent les capacités de la commune au service des ripagériens
265.000 € = 6 mois de chauffage de tous les bâtiments communaux
= 2 années de fonctionnement du poste alimentation des cantines scolaires !

En plus, EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône Alpes) a fait pour le compte de la Ville des acquisitions de bâtiments pour 3.973.964 € et dont le montant à rembourser – sur la période de 2007 à 2014 - se chiffre aujourd'hui – et sous réserve d'aggravation avec les conditions de rachat – à 1.659.752 € pour Rive de Gier. De même, notre ville est en dette auprès de la SEDL (Société d'Équipement du Département de la Loire).

Le montant total de la dette avoisine : $24 + 1,6 + .. = 26$ Millions d'euros !

LE MENSONGE DE JEAN CLAUDE CHARVIN

Début 2008. Le maire, candidat à sa succession, reporte le vote du budget 2008 à après les élections du mois de mars. La loi, certes, l'y autorise. Mais pourquoi faire perdre 4 mois à la commune pour adopter le budget municipal annuel ? Sans doute pour pouvoir dire sans peur d'être contredit, que les finances de la ville sont stables. Dans son tract électoral, le candidat annonce que la dette de la ville a été stabilisée conformément à son engagement initial. Mais de 15 Millions d'euros, on est passé en 2008, malgré l'effondrement des taux d'intérêt à 4 %, à 24 millions d'euros. Soit **+ 60% d'endettement !**

⇒ Des écarts de gestion vertigineux

Le compte administratif étant la photo finale de la réalisation d'un budget, il est juste de le comparer avec le projet de budget voté en début d'année. Les écarts sont vertigineux !

Les recettes de fonctionnement ont baissé de 630.000 € par rapport au projet de budget. Les dépenses pour équipements ont été de 10,4 millions d'€, soit 2, 3 millions d'€ de moins que les engagements de la majorité et de la somme votée début 2008 !

Les recettes sur le poste investissement divisées par 2 ! Nous avons perçus 9,5 millions d'€ contre 18,5 budgétés !

7 % des subventions d'équipements versées par le Conseil Général de La Loire (dont le maire est Vice Président !) ont été versées. 56 000 € perçus pour 843 000 € espérés ! En revanche les subventions d'équipement de l'Etat et de la Région sont quasiment conformes au budget initial.

⇒ Une mauvaise gestion caractérisée

- Les dépenses du CCAS sont de 375 000 € pour un montant budgétisé de 498.000€. Soit moins 123.000 € pour la solidarité, et l'épicerie sociale n'a toujours pas vu le jour !

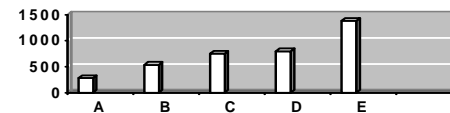
- Les frais d'actes et de contentieux sont près de 5 fois supérieurs au budget.

- Certaines recettes sont sous-évaluées ce qui témoigne d'une mauvaise maîtrise budgétaire. Ainsi les redevances et droits des services culturels nous rapportent 126.000 € de plus que la prévision, soit une recette sous-estimée de 28% qui prouve qu'il n'y avait pas besoin d'augmenter de 14% les tarifs du cinéma Chaplin. La compensation par l'Etat de la Taxe d'Habitation a été sous-estimée de 24% et une somme perçue de 108.000€ supérieure à celle inscrite au budget.

- Les frais de téléphone explosent : 128.000€ dépensés contre 100.000€ de prévus..

- Enfin, des dépenses liées à l'investissement et à l'intervention sur le patrimoine public subissent des coupes claires. La somme budgétée pour les bâtiments publics était de 638.000€ et la réalité dépensée est inférieure de 24 % (soit moins 150.000€). Idem pour le chapitre autres constructions avec une volonté affichée au budget de 991.000€ et un réalisé de 435.000 €, soit moins 43% !

Endettement 2008 par Habitant (source www.colloc.bercv.aouv.fr)



A = Givors 284 €
B = Saint Chamond 537 €
C = Saint-Just Saint-Rambert 750 €
D = La Ricamarie 796 €
E = Rive de Gier 1381 €